

VERS UN ACCORD ?

Les négociations terminées, la direction a tout de même consenti à prendre en compte quelques unes de nos demandes complémentaires.

PROPOSITIONS DEFINITIVES EN CAS D'ACCORD

SALAIRES

REVALORISATION DE LA GRILLE

Grille en €	1A	1B	2A	2B	3A	3B	4A	4B
Actuelle	1295,09	1295,09	1295,09	1300,00	1320,00	1340,00	1380,00	1470,00
1 ^{er} Juin 07	1303	1323	1328	1340	1380	1410	1450	1538
Actuelle	1007,30	1007,30	1007,30	1011,12	1026,67	1042,23	1073,34	1143,34
1 ^{er} Juin 07	1013,45	1029	1032,89	1042,23	1073,34	1096,67	1127,78	1196,23
Evolution	+ 0,61 %	+ 2,16%	+ 2,54%	+ 3,08%	+ 4,55%	+ 5,22%	+ 5,07%	+ 4,63%

AUGMENTATION GENERALE : TOUS les Employés / Ouvriers seront augmentés de :

- 1^{er} AVRIL : **1%** sur les minima de la grille telle que prévue au 1^{er} Juin 2007 applicable à chacun en fonction de son niveau et de son échelon
- 1^{er} OCTOBRE : **1%** sur les minima de la grille telle que prévue au 1^{er} Juin 2007 applicable à chacun en fonction de son niveau et de son échelon

DE PLUS, au 1^{er} Novembre 2007, les Employés/Ouvriers qui n'auraient pas bénéficié d'une évolution de leur salaire de base supérieure ou égale à 1,5% sur la période du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Octobre 2007 seront reçus individuellement par leur supérieur hiérarchique afin d'évoquer cette situation

VENDEURS : revalorisation de la grille au **1^{er} AVRIL 2007**

Grille en €	2 V1	2 V2	3 V1	3 V2	4 V1
Actuelle	1295,09	1300,00	1337,15	1371,09	1405,13
1 ^{er} Avril 07	1300,25	1309,49	1377,61	1411,75	1445,73
Evolution	+ 0,40 %	+ 0,73%	+ 3,03%	+ 2,97%	+ 2,89%

ENCADREMENT : 2,5% de la masse salariale sera consacrée aux augmentations individuelles

CLASSIFICATIONS

1/ Nous obtenons enfin un engagement sur l'aboutissement du dossier (dernier délai Mai) :

Reconnaissance des nouveaux métiers et actualisation de certains postes entraînant une correction immédiate des différences de niveaux et donc de salaire.

2/ En cas de promotion, la Direction s'engage à accompagner chaque changement de niveau d'une augmentation de salaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

MODULATION

Suivi : un état des compteurs de modulation par secteur sera obligatoirement présenté aux élus trimestriellement.

En cas de situation exceptionnelle, cet état par secteur pourra être présenté mensuellement sur la demande unanime des membres du Comité d'établissement ou du Comité social.

Arrêté des compteurs: **ENFIN**, l'harmonisation avec les « Temps complet » fait cesser toute discrimination subie par les « Temps partiel »

EMPLOI

TEMPS PARTIEL : Extension du test à 10 HYPERMARCHES

Rappel de l'objectif : Les Temps partiels qui le souhaitent, pourront passer à « Temps complet » dans le cadre de la poly-compétence

G.P.E.C. (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) : engagement immédiat des négociations le 15 MARS

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : amélioration du dispositif (1 contrat = un tuteur dédié)

ABONDEMEMNT :

Les sommes versées directement de l'intéressement vers le fonds Casino Actionnariat (CAS A) seront abondées selon les modalités suivantes :

- abondement de 50% dans la limite de 1 700€de versement
- de plus, et exceptionnellement comme en 2006, il sera possible pour tous les salariés de compléter éventuellement ce versement par des versements volontaires qui seront abondés, jusqu'au 31 Décembre 2007, dans les mêmes conditions, dans la limite de 1 700€(intéressement+versements volontaires)
- le total de l'abondement brut en 2007 ne pourra pas excéder 850€

SIGNATURE OU PAS ?

INCONTESTABLEMENT ce projet d'accord :

- CONSOLIDE un certain nombre d'avancées
- ACTE des engagements
- DEFINIT des perspectives

IMPORTANT : il est totalement en cohérence avec l'accord salaires 2006 s'agissant de la restauration de la progressivité de la grille employés/ouvriers

DE PLUS, la Direction intègre (certes insuffisamment) la problématique des salariés expérimentés. La négociation de la G.P.E.C. sera pour FO l'occasion d'exiger une vraie reconnaissance en faveur de ces salariés



ORGANISE UNE CONSULTATION ...
EXPRIMEZ-VOUS !